

**Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 23 mars 2016 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 87 042 francs destiné à l'engagement de trois agent-e-s de sécurité pour la loge de sécurité du dépôt patrimonial de l'écoquartier au Carré-Vert.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Anne Carron.**

La proposition a été renvoyée à la commission des finances le 5 avril 2016. La commission s'est réunie les 19 avril et 3 mai 2016 sous la présidence de M. Jacques Pagan. Les notes de séance ont été prises par MM. Jorge Gajardo Muñoz et Nicolas Rey, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

Il y a lieu de préciser que les membres des commissions des finances et des travaux et des constructions ont eu l'occasion de visiter le chantier dudit dépôt en date du 23 mars 2016 au cours d'une séance conjointe. Les réponses écrites du département de la culture et du sport relatives à cette séance figurent dans les annexes du présent rapport.

**Séance du 19 avril 2016**

*Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport (DCS), accompagné de M<sup>me</sup> Martine Koelliker, directrice adjointe, de M<sup>me</sup> Silvia Iuorio, administratrice au Musée d'art et d'histoire (MAH), et de M. Stéphane Ravat, responsable régie et sécurité au Musée d'ethnographie de Genève (MEG)*

Le magistrat présente M. Ravat, responsable régie et sécurité au MEG, que les commissaires ne connaissent pas encore. M. Ravat est chargé de coordonner la mise en place du dispositif de sécurité au Carré-Vert. Il en sera par la suite le chef.

En introduction, M. Kanaan répond à la suggestion de chercher les nouveaux postes dans les postes disponibles dans le budget du DCS. Il explique que le MAH est déjà en sous-effectif, notamment dans les postes de surveillance. Des normes imposent un nombre précis de gardiens dans les salles pendant les expositions, afin d'assurer la sécurité du public et des œuvres. Le magistrat explique que, à son arrivée au Conseil administratif, les seules normes étaient les recommandations du Service d'incendie et de secours (SIS). Un rapport a été commandé à l'organisation Interpol, qui recommande à la Ville de disposer de ses propres agents de sécurité; un travail a été entrepris avec la Direction des ressources humaines et la Direction du patrimoine bâti (DPBA) suite à ce rapport. Pour l'heure, la Ville compense ponctuellement ses manques avec des gardiens du secteur privé, mais ce

n'est pas une bonne solution ni en termes pratiques ni sur le principe. M. Kanaan estime donc impossible dans ce contexte de créer ces nouveaux postes en interne.

### *Questions de la commission*

Une commissaire souhaite disposer d'informations sur les compétences requises pour les agents de sécurité du Carré-Vert. Elle souhaiterait savoir si des employés actuellement en poste pourraient être formés en interne. Ce serait, selon elle, une opportunité pour réengager les employés en emplois de solidarité (EdS) qui ont récemment été licenciés. M. Kanaan répond que les informations demandées ont été envoyées à la commission dans un courrier du 5 avril 2016, avec notamment des précisions sur le brevet fédéral de sécurité. La commissaire demande s'il serait envisageable de recruter ces agents en interne et de les former. M. Ravat répond qu'il faut d'abord maîtriser le métier puis se former aux spécificités d'un secteur qui demande un haut niveau de sécurité et de sûreté contre les actes intentionnels. Deux agents doivent être présents au Carré-Vert pendant les heures d'ouverture: l'un au poste de pilotage des systèmes de surveillance et de détection du site, pendant que l'autre se déplace à l'intérieur du bâtiment pour assurer les contrôles physiques.

Depuis la visite du 23 mars, un commissaire a appris que la surveillance du Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MUCEM) est assurée par des agents privés. Dès lors, il pense que cette option a peut-être été écartée trop vite au Carré-Vert. Il en demande une évaluation financière. Ce même commissaire souhaite également savoir si les postes nécessaires pour la loge du dépôt patrimonial pourraient être puisés dans les disponibles d'autres départements que le DCS. Enfin, le commissaire aimerait connaître l'impact d'une réduction de moitié des horaires d'ouverture du futur dépôt.

Le magistrat répond, concernant le MUCEM, que le financement de sa construction et de son fonctionnement a été assuré dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP), qu'il ne faut pas confondre avec du mécénat. Les collectivités se sont épargnées des investissements publics, mais les privés espèrent une rémunération de leur engagement de 36 millions d'euros. Le montage est comparable à celui qui est imaginé pour la traversée du lac ou pour l'autoroute Genève-Annecy, où le prix du péage est dissuasif pour de nombreux automobilistes. M. Kanaan explique que la surveillance du MUCEM coûte actuellement 3 millions d'euros, au tarif français.

M<sup>me</sup> Iuorio souligne que le dépôt du Carré-Vert doit être un centre de haute sécurité, mais aussi de fiabilité. Les institutions bénéficiaires du dépôt attendent des agents du Carré-Vert un haut degré de confiance et de confidentialité et un lien fort avec leurs équipes scientifiques. A ce propos, M<sup>me</sup> Iuorio fait observer que le recours aux privés a un coût induit, outre que monétaire. Cette solution exige

de prendre en compte de forts taux de rotation dans le personnel des sociétés de sécurité, auquel il faut consacrer du temps pour le former.

M. Kanaan relève deux facteurs qui donnent l'illusion que la solution privée peut être plus économique: les salaires pratiqués, qui sont plus bas que dans l'administration municipale, et la flexibilité. Le magistrat confirme que le personnel fixe doit consacrer beaucoup de temps à former les agents venant du privé à chaque fois qu'il faut en engager. Le véritable intérêt des agents du privé est leur flexibilité, qui se révèle utile lorsqu'il faut en engager ponctuellement pour compléter les équipes fixes.

S'agissant des postes budgétaires dans d'autres secteurs de l'administration municipale, M. Kanaan répond que tous les départements travaillent de manière serrée. Le seul service où il y a des postes vacants est le SIS, mais il s'agit d'une situation temporaire; les nouveaux sapeurs-pompiers arriveront en automne.

Au sujet de la réduction des horaires d'ouverture, M. Kanaan rappelle que le Carré-Vert va abriter les collections du MAH, du MEG, de l'Ariana, du Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC) et de la Bibliothèque de Genève (BGE). Une limitation des heures d'ouverture réduira dans la même mesure les prestations des institutions muséales et scientifiques de la Ville. Sur insistance du commissaire, M<sup>me</sup> Iurio se livre à une estimation sur la base des coûts de surveillance facturés actuellement au MAH par des sociétés privées. La surveillance est facturée 42 fr./h, hors taxes; les prestations de sécurité sont facturées 50-52 fr./h. HT. Sur une base de 4160 heures par année, le coût de ces prestations avoisine 270 000 francs minimum. M<sup>me</sup> Iurio complètera ces données par écrit.

Un commissaire s'étonne qu'il soit encore nécessaire d'assurer une présence humaine alors que les moyens technologiques de surveillance sont si avancés. Ce même commissaire s'étonne aussi de la nécessité d'engager des agents pour assurer une présence quasi permanente, alors qu'il doute qu'il faille s'attendre à une circulation aussi intense des collaborateurs des musées. Le commissaire relève également qu'il faudra quatre ans pour compléter l'emménagement des collections dans le dépôt, ce qui diffère l'économie que l'on espère faire sur les locations de dépôts privées. Il doute enfin que, dans ce processus, il soit nécessaire d'engager tout de suite trois agents.

M. Kanaan réaffirme que le dépôt du Carré-Vert a bien pour but de rationaliser et d'économiser à terme la somme de 1,2 million que coûtent actuellement à la Ville les dépôts privés. Il relève que la valeur d'assurance du patrimoine muséal municipal est de 6 milliards de francs, ce qui relativise la pertinence des avis qui prétendaient que la construction du dépôt (50 millions) coûtait trop cher.

S'agissant de la rotation des œuvres, M. Kanaan explique que, ces dernières années, les rotations se sont accélérées dans les musées de la Ville, mais sur-

tout les emprunts à des tiers. Si l'on additionne aux institutions bénéficiaires les études des œuvres, les opérations de catalogage, les sorties et retours de pièces en restauration, les sorties et retours de pièces prêtées, il faut s'attendre à un flux de personnes assez important au Carré-Vert. Le magistrat souligne que la situation sera encore plus sensible pendant le temps des emménagements, qui impliquent des manipulations complexes qui prennent du temps.

M<sup>me</sup> Koelliker rappelle également que, pour respecter les conditions hygrométriques, la Direction du patrimoine bâti (DPBA) a émis en 2013-2014 des limites sur le nombre de personnes qui peuvent se trouver simultanément dans le bâtiment. Le département de la culture et du sport a construit à partir de ces contraintes le calendrier de déménagement et d'emménagement, qui prendra trois ans pleins et quelques mois. M<sup>me</sup> Koelliker ajoute que dans les dépôts privés, il faudra vider soigneusement les armoires, qui appartiennent à la ville, conditionner les œuvres pour leur transport, démonter les armoires et les remonter au Carré-Vert. Ensuite, la première vague d'emménagement aura lieu en 2017.

M. Ravat explique que la phase de rodage des agents, qu'il appelle «phase de stabilisation» du bâtiment, s'étend sur une durée de dix à dix-huit mois. Durant cette période, M. Ravat établit notamment les consignes et les procédures qui seront intégrées dans un cahier des charges. Cela devrait donner lieu à quatre ou cinq modules de formation sur quatre à cinq mois de présence sur le site pour le maîtriser.

M<sup>me</sup> Iuorio rappelle que le MAH sera le premier client de la loge. Tout doit être prêt pour son arrivée sur le site. Elle attendra alors de M. Ravat que les personnes engagées maîtrisent les lieux et les procédures. Un commissaire demande qui assure ces tâches actuellement. M. Kanaan répond que ce travail est fait actuellement par le personnel des sociétés privées auxquelles la Ville fait appel pour le stockage et le transport. M<sup>me</sup> Iuorio précise cependant que, pour l'instant, personne ne s'acquitte en même temps de la somme de ces tâches ni dans la même proportion.

Une commissaire retient que la valeur d'assurance du patrimoine muséal de la Ville est de 6 milliards de francs et que le dépôt conçu pour sa conservation requiert l'engagement de trois agents de sécurité au prix de 87 000 francs par année. En outre, la solution de reconverter à cette fonction des gardiens existants n'est pas envisageable, parce qu'ils ne disposent pas d'un brevet fédéral de sécurité. Du fait de leur formation, le salaire des agents du Carré-Vert sera supérieur à celui des gardiens ordinaires.

M. Kanaan précise que ces fonctions ont été analysées par la Direction des ressources humaines. Tous comptes faits, la solution du dépôt et des agents de sécurité sera moins chère que les locations de dépôts privés, même en comptant le coût du déménagement. Un commissaire observe que l'amortissement du dépôt

s'ajoutera aux frais. Il demande le temps de l'amortissement, qui lui sera communiqué par écrit. Il est confirmé au commissaire que les charges patronales sont bien comprises dans les 87 042 francs de salaire annuel.

Le profil correspond à la dénomination d'«agent-e professionnel-le de sécurité et de surveillance avec brevet fédéral» (ASS) et non à celle d'«agent-e professionnel-le pour la protection de personnes et de biens avec brevet fédéral» (APB). Un port d'arme n'est donc pas nécessaire. M. Kanaan rappelle qu'il est demandé à ces employés de filtrer les circulations des personnes autorisées pendant les heures d'ouverture, d'assurer la sécurité d'un système et de savoir réagir en cas de problème. Le site sera d'ailleurs fermé la nuit et les fins de semaine. La présence d'armes peut avoir un effet contreproductif. Interpol déconseille le port d'armes pour ce travail.

A la question de savoir si des agents spécialisés dans la surveillance pourraient être formés par la Ville pour obtenir le brevet fédéral, il est répondu que les candidats doivent justifier d'au moins 2000 heures de prestations dans une société de sécurité. M. Ravat, qui est dans le métier depuis une quinzaine d'années, explique qu'il est lui-même titulaire d'un brevet fédéral. Il a été instructeur et, depuis sept ans, il officie en tant qu'expert d'examen. Il ajoute que la Ville ne dispose pas, à l'heure actuelle, de l'infrastructure nécessaire à cette formation. Pour que la Ville forme des brevetés, il faudrait d'abord qu'elle soit reconnue par l'Association des entreprises suisses de services de sécurité (AESS ou VSSU en allemand). M. Ravat explique que, jusqu'en 2002, la formation des brevets fédéraux était assurée par la Swiss Security Academy. Depuis 2004, chaque entreprise assure elle-même la formation de son personnel, puis présente ses candidats au brevet à une commission de l'AESS.

Dans l'attente des documents complémentaires, la commission reporte la discussion et le vote sur la proposition PR-1171 à une séance ultérieure.

### **Séance du 3 mai 2016**

#### *Discussion et vote*

Le groupe des Verts déclare qu'il faut voter ces trois postes. Ce dépôt du Carré-Vert représente un véritable intérêt pour la Ville de Genève, compte tenu des montants qu'il contiendra sous forme d'œuvres d'art. Les raisons relatives à la formation et à l'engagement de ces trois agents de sécurité ayant été clairement explicitées par le magistrat et ses services, les Verts se prononcent pour l'engagement de ces agents, alors que le chantier du Carré-Vert est bientôt terminé.

Le Parti libéral-radical souhaite que l'article 2 soit modifié comme suit: «La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges dans le budget de fonctionnement 2016.»

Le Parti libéral-radical précise qu'il ne s'oppose pas à ces trois postes pour eux-mêmes, mais au fait que ces trois postes soient imposés après le vote du budget 2016.

Le Parti socialiste rappelle aux membres du Parti libéral-radical que, à propos du domaine de la sécurité, certains postes de pompiers ont été votés sur le siège, avec une argumentation bien moins importante que dans le cadre de la proposition PR-1171. Le Parti socialiste considère cet amendement comme étant contradictoire avec le vote par la droite des postes de pompiers et indique qu'il votera la proposition telle quelle.

Le Mouvement citoyens genevois trouve que ce type de postes n'est pas comparable avec les pompiers. Il estime que la Ville de Genève s'est offerte un dépôt de luxe pour ses œuvres. De plus, le déménagement est censé durer quatre ans et les économies ne se feront que par la suite, et surtout après l'amortissement des cinquante millions que ce local a coûté.

Le Mouvement citoyens genevois déclare que l'amendement proposé par le Parti libéral-radical est intelligent et qu'il le votera.

Le groupe Ensemble à gauche indique qu'il votera la proposition PR-1171 telle quelle et rappelle que certaines personnes présentes à cette séance de commission ont approuvé le projet du Musée d'art et d'histoire qui comprenait un nombre bien plus important de nouveaux collaborateurs. Il n'est donc pas cohérent de s'opposer aux postes demandés pour le dépôt du Carré-Vert.

Le Parti socialiste rappelle qu'au moment du vote d'investissement du Carré-Vert et de son dépôt patrimonial, les incidences y relatives, bien que pas totalement chiffrées, avaient été clairement indiquées. Au vu de l'immense volume des collections qui doit être déménagé, il semble normal que l'ensemble de l'opération prenne quatre ans. Au bout de ces quatre ans, pas moins de 1,4 million sera économisé chaque année, par rapport à la situation actuelle. Le Parti socialiste votera donc cette proposition telle quelle également.

#### *Vote de la commission*

Le président met aux voix l'amendement proposé par le Parti libéral-radical modifiant l'article 2 de la PR-1171 comme suit: «La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges dans le budget de fonctionnement 2016.»

Par 8 oui (1 UDC, 3 LR, 2 DC, 2 MCG) contre 7 non (2 EàG, 1 Ve, 4 S), cet amendement est accepté.

Le président met aux voix la proposition PR-1171 avec l'amendement qui vient d'être admis.

Par 14 oui (1 UDC, 2 LR, 2 DC, 2 MCG, 4 S, 1 Ve, 2 EàG), la proposition PR-1171 amendée est acceptée.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉE*

Le Conseil municipal,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 87 042 francs destiné à l'engagement de trois agent-e-s de sécurité pour la loge de sécurité du dépôt patrimonial de l'écoquartier au Carré-Vert.

*Art. 2.* – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges dans le budget de fonctionnement 2016.

*Art. 3.* – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2016 sur le chapitre 30 du centre de coût 3203000 du Musée d'ethnographie.

*Annexes à consulter sur internet:*

- présentation PowerPoint «Loge de sécurité du dépôt patrimonial de l'écoquartier au Carré-Vert»
- courrier du 5 avril 2016 de M. Sami Kanaan, conseiller administratif
- courrier du 27 avril 2016 de M. Sami Kanaan, conseiller administratif
- règlement concernant l'examen professionnel d'agent-e professionnel-le de sécurité et de surveillance avec brevet fédéral (ASS) et d'agent-e professionnel-le de protection de personnes et de biens avec brevet fédéral (APB)